

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

Mâcon, le 22 MARS 2019

Bureau du conseil et du contrôle
Affaire suivie par : Samuel DELPECH
Tél : 03 85 21 81 21
samuel.delpech@saone-et-loire.gouv.fr

Le Préfet de Saône-et-Loire
à
Mesdames et messieurs les maires de Saône-et-Loire

Objet : Recrutement d'agent communaux et de collaborateurs de cabinet au sein des familles des élus des exécutifs locaux

D'après la jurisprudence (Conseil d'État 27 juillet 2005 n° 263714), « *le fait pour un élu chargé d'assurer la surveillance ou l'administration de l'exécution du budget de la commune de recruter ou de faire recruter un de ses enfants sur un emploi de la commune est susceptible d'exposer cet élu à l'application des dispositions de l'article 432-12 du code pénal* », soit le délit de prise illégale d'intérêt. Au regard de la jurisprudence de la Cour de cassation, ce « *délit est caractérisé par la prise d'un intérêt matériel ou moral, direct ou indirect, et se consomme par le seul abus de la fonction, indépendamment de la recherche d'un gain ou de tout autre avantage personnel* » (Cass. Crim. 21 juin 2000, n 99-86871).

Aussi, recruter un membre de votre famille en tant qu'agent municipal peut vous exposer à la censure du juge pour prise illégale d'intérêt.

De plus, concernant vos éventuels collaborateurs de cabinet, je vous rappelle les termes de ma circulaire du 11 décembre 2017 concernant les dispositions relatives aux emplois de collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales issue des lois du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique :


« La loi interdit ainsi l'emploi, par l'autorité territoriale, en qualité de collaborateur de cabinet :

- de son conjoint, partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou concubin ;*
- de ses parents ou des parents de son conjoint, partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou concubin ;*
- de ses enfants ou des enfants de son conjoint, partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou concubin*

L'interdiction vise l'emploi et pas seulement le recrutement. Un changement dans la situation personnelle du collaborateur de cabinet peut en effet le conduire à entrer dans le champ d'application de l'interdiction ».

Je tenais à vous rappeler ces dispositions.

Le Préfet

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Jérôme Gutton.

Jérôme GUTTON